

Annexe fiche programme

FORMATION CACES® toutes recommandations

Chaque candidat aura la possibilité de passer ou valider uniquement certaines catégories d'engins pour chacune des familles ci-après :

- R482 – Engins de chantier (anciennement R372m)
- R483 – Grues mobiles (anciennement R383m)
- R486 – PEMP (anciennement R386)
- R487 – Grues à tour (anciennement R377m)
- R489 – Chariots élévateurs (anciennement R389)
- R490 – Grues de chargement (anciennement R390)
- R484 – Ponts roulants et portiques
- R485 – Gerbeurs (accompagnants)

VALIDATION DU CACES®

Le test CACES® est composé d'une épreuve théorique commune à toutes les catégories de la même famille et d'une épreuve pratique pour chacune des catégories.

Chaque participant peut valider indépendamment la théorie ou la pratique.

C'est l'obtention des deux parties dans un intervalle inférieur à 12 mois qui permet la réussite au test CACES®.

EQUIVALENCE

L'obtention d'un CACES® d'une famille/catégorie permet d'obtenir l'autorisation de conduite d'un employeur pour les engins concernés.

Dans certaines familles, les titulaires de CACES® de certaines catégories peuvent de voir délivrer des autorisations pour des engins autres que celle de la catégorie concernée.

Exemple :

R482 : l'obtention d'un CACES® B1 C1 D ou E permet l'autorisation de conduire le même engin en modèle inférieur

R489 : Un CACES® R489 1B permet d'être autorisé à conduire un engin de catégorie 1A. Idem pour 2B avec 2A.

DEBOUCHES

Le CACES® est devenu la formation la plus recommandée et la plus utilisée pour la conduite d'engins en sécurité pour tout travailleur quel que soit leur qualification ou leur métier.

FORMATIONS ASSOCIEES

Autorisation d'Intervention à
Proximité des Réseaux
Sauveteur Secouriste du Travail
Habilitation électrique
Travail en hauteur
Formation élingage

PASSERELLE

Pas d'équivalence CACES® ou passerelle entre famille.

Dans la même famille, la réussite a un CACES® permet dans les 12 mois de son obtention l'extension de nouvelles catégories de cette même famille sans repasser l'examen théorique.

POSSIBILITES DE SUITE DE PARCOURS

En plus d'une éventuelle extension de catégories de la même famille, un titulaire peut compléter ses compétences en se formant sur des CACES® d'autres familles. (Nous consulter).

Pour aller au-delà de la compétence à la conduite en sécurité, un titulaire de CACES® peut faire le choix de compléter ses connaissances par une formation de savoir-faire pour la conduite de l'engin choisi.

Un titre professionnel de Cariste d'entrepôt, conducteur de pelle ou de grue....